

## SQY : Conseil communautaire de jeudi 21 décembre 2017

### Séance de 20h30 à 22h30 - 52 points à l'ordre du jour.

#### • ADMINISTRATION GENERALE :

##### 1 – **Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du rapport d'activité 2016 de Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Une version numérique du rapport d'activité 2016 de Saint-Quentin-en-Yvelines, est à disposition des élus du Conseil communautaire, de l'ensemble des élus municipaux, ainsi qu'en libre accès au public à l'adresse suivante : [www.sqy.fr/rapport2016](http://www.sqy.fr/rapport2016).

##### Pour information

##### 2 – **Saint-Quentin-en-Yvelines - Remplacement de conseillers communautaires dans les commissions suivantes : Développement Economique et Enseignement Supérieur, Aménagement et Mobilités, Qualité de Vie Solidarité.**

Désignation de deux conseillers communautaires en respectant le principe de la représentation proportionnelle dans chacune des commissions.

##### Notre vote : Pour.

##### 3 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation de représentants de Saint- Quentin-en-Yvelines au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jean-Martin Charcot à Plaisir.**

Désignation de 2 représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jean-Martin Charcot.

##### Notre vote : Ne prend pas part au vote.

##### 4 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation de représentants de Saint- Quentin-en-Yvelines au sein de Conseil de surveillance de l'Hôpital Gériatologique et Médico-Social Plaisir Grignon (HGMS).**

Désignation de 2 représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital Gériatologique et Médico-Social Plaisir-Grignon (HGMS).

##### Notre vote : Ne prend pas part au vote.

##### 5 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation de délégués de Saint- Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC), et procéder au remplacement d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants.

##### Notre vote : Contre. M. Garestier élu.

##### 6 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation d'un représentant de Saint- Quentin-en-Yvelines au sein du conseil d'administration de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Désignation d'un représentant de Saint-Quentin-en-Yvelines, et de son suppléant, au Conseil d'Administration de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

##### Notre vote : Pour.

##### 7 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Rapport d'activité 2016 de la régie d'exploitation de la fibre optique.**

Prend acte du rapport d'activité annuel 2016 de la Régie d'exploitation de la fibre optique de Saint-Quentin- en-Yvelines.

##### Pour information

##### 8 - **Saint-Quentin-en-Yvelines- Transfert de l'équipement et de l'activité concernant « la Maison pour tous » suite à la redéfinition des intérêts communautaires.**

Approbation de la restitution à la Commune d'Elancourt de la compétence afférente à la « Maison pour tous » dans le cadre du bloc de compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et du transfert consécutif de l'équipement, nécessaire à l'exercice de cette compétence, à la Commune d'Elancourt.

##### Notre vote : Contre.

## • ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Protection sociale complémentaire - Participation financière pour les agents de Saint-Quentin-en-Yvelines adhérents au contrat collectif de prévoyance.

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux agents ayant adhéré au contrat souscrit par Saint-Quentin-en-Yvelines pour son caractère solidaire et responsable.

**Notre vote : Pour.**

### 2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Mise à jour du tableau des emplois.

**Notre vote : Abstention.**

### 3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Transferts de personnel.

**Pour information**

### 4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Information mise à disposition de personnel.

Afin d'assurer la transition dans le cadre du transfert du Prisme à Elancourt, un agent de Saint-Quentin-en-Yvelines sera mis à disposition de la Ville d'Elancourt à raison de 50% d'un temps plein pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2018.

**Pour information**

## • BUDGET ET PILOTAGE – Finances - Budget :

### 1 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Durées d'amortissement - Ajustement en faveur du secteur collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Fixation de durées d'amortissement des biens immobilisés selon la nomenclature présentée,

Pratique de l'amortissement de manière linéaire et à partir de la valeur d'acquisition des biens,

Fixe à 5000 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations sont considérées de faible valeur, amortir ces biens sur un an, et les sortir de l'actif dès qu'ils sont amortis,

Considère que les biens acquis d'occasion s'amortissent pour leur durée résiduelle constatée au jour de leur entrée dans l'actif,

Ajuste les durées d'amortissement de certains biens du secteur collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés selon les durées préconisées dans le cadre de l'analyse comparative entre collectivités, des coûts du service public de gestion des déchets,

Applique le présent dispositif à tout bien acquis à compter du 1er janvier 2017 sur tous les budgets concernés de la collectivité.

**Notre vote : Abstention.**

### 2 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Redevance Assainissement à compter du 1er janvier 2018 - Budget Assainissement.

Fixe à compter du 1er janvier 2018 les montants HT par M3 (la TVA est applicable) pour chaque part de la redevance assainissement.

**Notre vote : Contre.**

***Si les errements pointés pour 2017 ont été rectifiés (différence de tarifs pour le traitement des eaux usées de Maurepas et Coignières ..) , il n'en demeure pas moins que les mêmes anomalies subsistent pour Le Mesnil Saint Denis.***

### 3 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget Principal 2017 - Décision Modificative n°2.

Adoption de la Décision Modificative 2017 n°2 du Budget Principal conformément à la balance présentée.

**Notre vote : Pour.**

### 4 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Admission en non-valeur et créances éteintes - Budget Principal.

Décide de l'admission en non-valeur des recettes non recouvrables susmentionnées, à hauteur de 3425 €.

Approuve le montant des créances éteintes, à hauteur de 2247,14 €.

Autorise le Président à signer toute pièce relative au règlement de ces dossiers

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2017 aux imputations 65-6541 020 et 65-6542 020.

**Notre vote : Abstention.**

### 5 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Clôture du Budget Annexe du Prisme.

Acte la clôture du budget annexe Prisme au 31 décembre 2017.

Charge le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines de procéder à la mise en œuvre de cette clôture et d'intervenir à tous les actes subséquents à ce transfert d'équipement.

**Notre vote : Ne prend pas part au vote.**

## 6 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Ouverture des crédits par anticipation du vote du budget primitif 2018 - Budget principal et annexes.

Ouvre par anticipation du Budget Primitif 2018, les crédits d'investissement pour le Budget Principal.

Ouvre par anticipation du Budget Primitif 2018, les crédits d'investissement pour le Budget Assainissement.

Ouvre par anticipation du Budget Primitif 2018, les crédits d'investissement pour le Budget Gestion Immobilière.

Ouvre par anticipation du Budget Primitif 2018, les crédits d'investissement, à hauteur de 520 000 € au compte 16441 et 5 200 000 € au compte 16449 du Budget Principal, pour réaliser les opérations relatives à la gestion des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Autorise le versement aux communes, dès le mois de janvier, des acomptes mensuels au titre de l'attribution de compensation à hauteur, chaque mois, de 1/12ème du montant des sommes allouées en 2017.

S'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif 2018 de chacun des budgets concernés.

**Notre vote : Pour.**

## 7 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Prise en compte du rapport de CLETC du 9 mars 2017 - Communication des montants prévisionnels des Attributions de Compensation 2018.

Prend acte de la modification des montants prévisionnels des attributions de compensation 2017, selon le tableau annexé, suite à l'intégration du rapport du 9 mars 2017 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, approuvé à l'unanimité des communes membres de SQY.

Communique aux communes membres les montants prévisionnels des attributions de compensation 2018, selon le tableau présenté.

**Notre vote : Pour.**

## • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement économique :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines- Ecole du Numérique de Saint-Quentin- en-Yvelines - Adhésion des partenaires labellisés à la charte d'engagement.

Approbation de la charte d'engagement dans le cadre de « l'École du numérique ».

**Notre vote : Pour.**

### 2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du rapport d'activités et des comptes 2016 de la SEM Promopole.

Prend acte du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2016 de la SEM PROMOPOLE.

**Pour information.**

## • DEV ECO ET ENSEIGNEMENT SUP – Emploi – Insertion Professionnelle :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Fusion absorption de la Mission Locale de Plaisir Val de Gally par la Mission Locale de Saint-Quentin-en- Yvelines et ses Environs - Désignation des représentants de SQY au sein du conseil d'Administration de l'association.

Désignation de représentants de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses Environs.

**Notre vote : Contre. La représentation proportionnelle n'a pas été respectée.**

## • AMENAGEMENT ET MOBILITES – Mobilités et Transports :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation des conventions de financement pour la desserte par le réseau de transport en commun Sqybus avec les sociétés la poste et Hilti, quartier de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy et avec la société Renault, Technocentre - Le Losange à Guyancourt.

Approbation des conventions de financement avec :

- la société la Poste pour la desserte de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy, pour un montant de 10 000 € en année pleine, valeur au 1er janvier 2008.

- la société Hilti, pour la desserte de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy, pour un montant de 2 000 € en année pleine, valeur au 1er janvier 2008.

- la société Renault pour la desserte du Technocentre – le Losange à Guyancourt, pour un montant en année pleine de 270 000 €, valeur au 1er janvier 2008.

**Notre vote : Pour.**

### 2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Avenant n°1 à la Convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs sur le réseau Plaine de Versailles.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention partenariale « réseau Plaine de Versailles » avec Ile-de-France Mobilités, les collectivités signataires (CA Versailles Grand Parc, Communauté de Communes de Gally- Mauldre, Jouars-Pontchartrain et SITERR) et les transporteurs (Cars Hourtoule, STAVO, Transdev Ecquevilly, Transdev Houdan, CSO).

**Notre vote : Pour.**

### **3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Délégation de service public relative aux parcs de stationnement Gare et Bertin et Bièvre avec la Société Q-Park France SA - Rapport Annuel 2016.**

Prend acte du rapport annuel 2016 du fermier du parc de stationnement Bièvre.

Prend acte du rapport annuel 2016 du fermier des parcs-relais Gare et Bertin.

**Pour information.**

## **• AMENAGEMENT ET MOBILITE – Aménagement du territoire :**

### **1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR' Yvelines) -Approbation de la convention cadre avec le Conseil Départemental des Yvelines.**

Approbation de la convention cadre PRIOR'Yvelines avec le Conseil Départemental des Yvelines.

**Notre vote : Pour.**

### **2 - Saint-Quentin-en-Yvelines -Maurepas - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du PADD.

***Sans vote. Nous avons exprimé des critiques sur ce point : il n'y a pas eu le moindre débat ni à Maurepas ni à SQY. On s'est contenté d'entendre le résumé d'un document préparé par un organisme extérieur sur le quel il était possible de poser des questions. Il n'y a eu aucun débat préalable d'orientation.***

***Par ailleurs, nous nous sommes étonnés qu'une enquête publique soit engagée pendant la période de fin d'année, en catimini, dans une précipitation que rien ne justifie et qui recèle des dispositions relatives à des intérêts particuliers. Ce type de pratique suscite des questions et des doutes...***

### **3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Coignièrès - Elaboration du Plan Local d'urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU.**

Constata que les modalités de la concertation préalable ont bien été respectées ;

Approbation du bilan de la concertation ;

Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Coignièrès joint en annexe de la délibération ;

Décision de soumettre le projet de PLU de la commune de de Coignièrès aux personnes publiques associées et consultées.

**Notre vote : Pour.**

### **4 - Trappes - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°2 - Modalités de la mise à la disposition du public.**

Formulation d'un avis favorable à la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trappes approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 30 mai 2013 dans le but de prendre en compte ce souhait d'assouplissement encadré sur un certain terrain le long de la RN 10 ;

Le dossier du projet de modification simplifiée et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations du public seront mis à disposition du public du mercredi 24 janvier 2018 inclus au vendredi 23 février 2018 inclus en Mairie de Trappes, 1 place de la République 78190 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes aux jours habituels d'ouverture au public de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les modalités de ladite mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition au moyen :

- d'un affichage de la délibération portant organisation de ladite mise à disposition, au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Trappes pendant toute la durée de la mise à disposition du public,

- d'un avis d'information au public inséré dans au moins 1 journal régional ou local diffusé dans le département et placardé dans l'ensemble des panneaux municipaux d'affichage de la commune et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pendant toute la durée de la mise à disposition du public ;

Préalablement à ladite mise à disposition, le projet de modification simplifiée aura été notifié aux personnes publiques associées concernées, et que, le cas échéant, leurs avis seront joints au dossier mis à disposition du public ;

A l'issue de ladite mise à disposition, le Président de la Communauté d'Agglomération en présentera le bilan devant le conseil communautaire.

**Notre vote : Pour.**

## ● AMENAGEMENT ET MOBILITE – Habitat :

### 1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Octroi d'une subvention de 20 680 € à l'association d'intermédiation sociale Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) pour l'acquisition d'un logement PLAI à Voisins-le-Bretonneux.**

Accorde à l'association SNL l'aide financière de 20 680 € pour l'opération acquisition-amélioration d'un logement sur la commune de Voisins-le-Bretonneux sur le budget d'investissement 2017.

Autorise le Président à demander le remboursement de tout ou partie de l'aide financière en cas d'inexécution de l'action.

**Notre vote : Abstention.**

## ● AMENAGEMENT ET MOBILITE – Développement durable et Ruralité :

### 1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Avis sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Chavenay**

Formulation d'un avis favorable sur le Projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Chavenay.

**Notre vote : Pour.**

## ● ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Patrimoine Bâti Communautaire :

### 1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte financier - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Trappes.**

Approbation du montant du fonds de concours à verser à la commune de Trappes, d'un montant de 882 666,59 € plafonné à 50 % du montant restant à sa charge au titre de la construction de l'école élémentaire rue Pierre Sépard.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement financier.

**Notre vote : Pour.**

### 2 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte financier - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Voisins-le-Bretonneux –**

Approbation du montant du fonds de concours à verser à la commune de Voisins-le-Bretonneux d'un montant total de 752 500 € plafonné à 50 % du montant restant à sa charge au titre des projets présentés.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement financier.

**Notre vote : Pour.**

### 3 - **Saint-Quentin-en-Yvelines- Pacte financier - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Maurepas**

Approbation du montant du fonds de concours à verser à la commune de Maurepas, d'un montant de 541 076 € plafonné à 50 % du montant restant à sa charge au titre de chaque projet : Réfection de la couverture du groupe scolaire de la Marnière, Travaux d'aménagement d'un espace petite enfance, Refonte et extension du système de vidéo protection, Réhabilitation du groupe scolaire Agiot.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement financier.

**Notre vote : Pour.**

## ● ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Voirie – Eclairage public – Energies et Enfouissements :

### 1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Contrat de partenariat public privé - Eclairage public et signalisation lumineuse sur la commune de Maurepas - Approbation du rapport annuel 2016.**

La commune de Maurepas a signé un contrat de partenariat pour la gestion globale et la (re)construction de ses installations d'éclairage public et équipements connexes le 20 mars 2012 pour 15 ans et un montant de 6 246 104,09 € HT ou 7 470 340,49 € TTC.

Le contrat a été transféré à Saint-Quentin-en-Yvelines le 1er janvier 2016.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 1414-14 et R-1414-8), le titulaire a l'obligation de transmettre à la collectivité, chaque année, au plus tard le 31 mars, un rapport d'activité portant sur l'année civile précédente.

Le rapport 2016 porte sur la cinquième année du contrat. Ce rapport a été présenté à la CCSPL en date du 06 décembre 2017 conformément à l'article L1413-1 du CGTC.

Prend acte du rapport annuel 2016 du contrat de partenariat pour la gestion globale et la (re)construction des installations d'éclairage public et équipements connexes de la commune de Maurepas.

**Pour information.**

### 2 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Compte-rendu annuel d'activité 2016 du concessionnaire ENEDIS.**

Prend acte du compte-rendu annuel 2016 du concessionnaire ENEDIS.

**Pour information.**

### 3 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Compte-rendu annuel d'activité 2016 du concessionnaire G.R.D.F**

Prend acte du rapport annuel 2016 du concessionnaire GRDF.

**Pour information.**

**4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Trappes - Approbation de la convention de financement de la requalification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines avec l'Etat, le Département des Yvelines et la Commune.**

Approbation de la convention de financement de la requalification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines (78) avec l'Etat, le Département des Yvelines et la Commune de Trappes.

**Notre vote : Pour.**

● **ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Espaces verts – Collecte et valorisation des déchets :**

**1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention entre Saint-Quentin-en- Yvelines et la commune de Montigny-le-Bretonneux concernant la mise à disposition de moyens humains et matériels pour la propreté urbaine sur la voirie.**

Approbation de la convention de mise à disposition de service avec la commune de Montigny-le-Bretonneux pour la mise à disposition de moyens humains et matériels pour la propreté urbaine sur la voirie.

**Notre vote : Abstention.**

**2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Magny-les-Hameaux- Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels pour le nettoyage haute pression, l'enlèvement de graffitis et de l'affichage sauvage.**

Approbation de la convention de mise à disposition de service avec la commune de Magny-les-Hameaux pour l'enlèvement de graffitis et de l'affichage sauvage sur les équipements publics.

**Notre vote : Pour.**

● **ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Voirie – Eau – Assainissement – Milieux Aquatiques :**

**1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Fourniture et distribution d'eau potable - Intégration des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et Paris Ouest La Défense (POLD) dans le périmètre de gestion du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC).**

Approbation de l'intégration de l'Établissements Publics Territorial Grand Paris Seine Ouest au sein du SMGSEVESC pour la compétence « eau » pour le territoire des communes de Marnes-La-Coquette et Ville d'Avray.

Approbation de l'intégration de l'Établissements Publics Territorial Paris Ouest La Défense au sein du SMGSEVESC pour la compétence « eau » pour le territoire des communes Saint-Cloud, Garches et Vaucresson pour Paris Ouest La Défense.

**Notre vote : Contre.**

**2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention tripartite pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif sur les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux avec les sociétés SEVESC et SAUR.**

Approbation de la convention tripartite pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif sur les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux avec les sociétés SEVESC et SAUR.

Approbation de la rémunération par la SEVESC, du distributeur d'eau potable la SAUR, pour les missions relatives à la facturation, au recouvrement et au reversement de la redevance d'assainissement ainsi que de la TVA correspondante, d'une rémunération d'un montant de 1,00 € HT par facture, tarif en vigueur au 1er janvier 2013.

**Notre vote : Pour.**

**3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention de financement des travaux de déviation des réseaux d'assainissement préalablement à la qualification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines avec l'État, La Région Ile-de-France, le Département des Yvelines et la commune.**

Approbation de la convention de financement des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement préalablement à la requalification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines.

**Notre vote : Pour.**

**4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Rapports annuels de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2016 de Saint-Quentin-en- Yvelines

Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement 2016 de Saint-Quentin-en- Yvelines.

**Pour information.**

## • QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Politique de la ville :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convergence des trois Contrats de ville 2015-2020 (Maurepas, Plaisir et SQY) suite à l'élargissement du territoire au 1er janvier 2016.

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a vu l'élargissement de son territoire au 1er janvier 2016. De ce fait, le nouveau territoire constitué de 12 communes, porte dorénavant les trois Contrats de ville des communes de Maurepas, Plaisir et SQY.

A la demande de l'Etat et dans un souci de mutualisation et de mise en cohérence, il est proposé de faire converger les 3 Contrats de ville en un seul et même document ainsi nommé :

- Contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines 2017-2020.

Les caractéristiques spécifiques à chaque Contrat de Ville de Maurepas et de Plaisir ont été intégrées au Contrat de ville 2015-2020 de SQY.

L'organisation de ce document reste inchangée.

Ce contrat devient ainsi la référence à partir de 2017 pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Notre vote : Pour.**

### 2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Contrat de ville intercommunal - Annexe - Plan de Prévention de la Radicalisation (PPR) 2017/2020 et attribution des subventions 2017 au titre de la préfiguration de ce plan.

Approbation de l'annexe relative au Plan de Prévention de la Radicalisation 2017-2020 et annexion du Plan de Prévention de la Radicalisation 2017-2020 au Contrat de ville intercommunal de Saint-Quentin-en-Yvelines 2015-2020.

Attribution dans le cadre de ce Plan, au titre de l'année 2017, une subvention aux associations comme suit :

- Déclic Théâtre : 16 000 €
- Centre Athéna : 16 000 €
- Trappy Blog : 10 000 €

**Notre vote : Pour.**

### 3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Contrat de ville intercommunal - Annexe - Plan égalité Femmes/Hommes - 2017/2020 et attribution des subventions 2017 au titre de la préfiguration de ce plan.

Approbation de l'annexe relative au Plan Égalité femmes/hommes 2017-2020 et annexion du Plan Égalité femmes/hommes 2017-2020 au Contrat de ville intercommunal de Saint-Quentin-en-Yvelines 2015-2020.

Attribution dans le cadre de ce Plan, au titre de l'année 2017, une subvention au CIDFF d'un montant de 8 000€

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental, la commune d'Elan - court, l'IFEP et Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'année 2017.

Attribution d'une subvention globale de 286 575 € à l'association IFEP pour l'année 2017.

**Notre vote : Pour.**

## • QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Culture :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Avance sur subvention au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines - Scène nationale pour l'année 2018 et modalités de versement.

Approbation de la convention de versement d'avance sur les subventions au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines- Scène nationale pour l'année 2018.

Octroi d'une avance de 1/3 du montant des subventions 2017 attribuées à l'Association du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines- Scène nationale correspondant à 590 667 €, soit 559 000 € au titre de l'aide au fonctionnement et 31 667 € au titre de l'aide au projet pour la programmation de la Saison Jeune Public.

**Notre vote : Pour.**

### 2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du rapport annuel 2016 de la SEM Ciné 7.

Prend acte du rapport d'activités et de gestion de la SEM Ciné 7 pour l'exercice 2016.

**Pour information.**

## • QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Communication – Grands évènements internationaux :

### 1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du rapport de gestion exercice 2016 de la SLEC TV FIL 78.

Prend acte du rapport de gestion 2016 de la S.L.E.C. TV FIL 78.

**Pour information.**

### 2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Présentation du rapport d'activités de VELOPOLIS pour l'année 2016 dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé du Vélodrome National.

Prend acte du rapport d'activités et des comptes annuels du Vélodrome pour l'exercice 2016.

**Pour information.**

**3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Convention de production avec TV78 pour l'élaboration, le financement et la diffusion du magazine " Si on parlait sport " pour un montant de 16 500 € TTC.**

Approbation de la convention de cession de droits de diffusion et de production de l'émission « Si on parlait sport » avec TV78, sise 43 boulevard Vauban à Guyancourt pour 20 éditions.

Approbation du coût unitaire de cette émission, droits de cession compris, à 750 € HT soit 825 € TTC, soit un montant total annuel de 16 500 € TTC, pour 20 numéros.

**Notre vote : Pour.**

**Bilan sur 39 points ayant donné lieu à vote : 26 Pour (soit 67%), 5 Contre (soit 13%); 5 Abstentions (soit 13%) ; 3 Ne prend pas part au vote (soit 7%).**

**Michel CHAPPAT**

**Conseiller communautaire représentant l'Opposition municipale de Maurepas.**